

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2616**

commune (s) :

objet : Valorisation des déchets végétaux de la Communauté urbaine de Lyon - 5 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2616**

objet : **Valorisation des déchets végétaux de la Communauté urbaine de Lyon - 5 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, elle met à disposition des ménages des déchèteries pour réceptionner plusieurs types de déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte (encombrants, végétaux, déchets dangereux, etc.)

La prestation consiste principalement à réceptionner et valoriser sous forme organique les déchets végétaux et ligneux collectés dans les déchèteries communautaires. De manière accessoire, les déchets peuvent également provenir du domaine public ou privé communautaire ou d'associations sous convention avec la Communauté urbaine. Les déchets sont transportés jusqu'aux sites de réception par les exploitants des déchèteries ou par les services communautaires.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la valorisation des végétaux de la Communauté urbaine.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, et reconductible expressément une fois 2 années.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 juillet 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : valorisation des végétaux des déchèteries de Neuville sur Saône et Rillieux la Pape - entreprise Tarvel Biomasse, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 15 600 tonnes et maximum de 24 400 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 927 200 € HT, soit 1 108 931,20 € TTC.

- lot n° 2 : valorisation des végétaux des déchèteries de Décines Charpieu, Champagne au Mont d'Or, Lyon 9°, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et Villeurbanne sud - entreprise Tarvel Biomasse, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 24 800 tonnes et maximum de 36 600 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 1 900 800 € HT, soit 2 273 356,80 € TTC.

- lot n° 3 : valorisation des végétaux des déchèteries de Saint Genis les Ollières et Francheville - entreprise Valterra matières organiques/GR, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 15 200 tonnes et maximum de 23 600 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 861 400 € HT, soit 1 030 234,40 € TTC.

- lot n° 4 : valorisation des végétaux des déchèteries de Givors, Grigny, Lyon 7°, Pierre Bénite, Saint Priest, Vénissieux et Mions - Entreprise Tarvel Biomasse, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 27 400 tonnes et maximum de 46 900 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 2 251 200 € HT, soit 2 692 435,20 € TTC.

- lot n° 5 : valorisation des végétaux de la déchèterie de Genas - Entreprise Tarvel Biomasse, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 14 000 tonnes et maximum de 21 600 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 820 800 € HT, soit 981 676 ,80 € TTC.

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : valorisation des végétaux des déchèteries de Neuville sur Saône et Rillieux la Pape - entreprise Tarvel Biomasse, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 15 600 tonnes et maximum de 24 400 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 927 200 € HT, soit 1 108 931,20 € TTC.

- lot n° 2 : valorisation des végétaux des déchèteries de Décines Charpieu, Champagne au Mont d'Or, Lyon 9°, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et Villeurbanne sud - entreprise Tarvel Biomasse, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 24 800 tonnes et maximum de 36 600 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 1 900 800 € HT, soit 2 273 356,80 € TTC.

- lot n° 3 : valorisation des végétaux des déchèteries de Saint Genis les Ollières et Francheville - entreprise Valterra matières organiques/GR, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 15 200 tonnes et maximum de 23 600 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 861 400 € HT, soit 1 030 234,40 € TTC.

- lot n° 4 : valorisation des végétaux des déchèteries de Givors, Grigny, Lyon 7°, Pierre Bénite, Saint Priest, Vénissieux et Mions - entreprise Tarvel Biomasse, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 27 400 tonnes et maximum de 46 900 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 2 251 200 € HT, soit 2 692 435,20 € TTC.

- lot n° 5 : valorisation des végétaux de la déchèterie de Genas - entreprise Tarvel Biomasse, avec un engagement de commande, reconduction comprise, minimum de 14 000 tonnes et maximum de 21 600 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 820 800 € HT, soit 981 676,80 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 708 880 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.